

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le

ID : 077-217702687-20230703-D2023\_53-DE

D/2023-114  
SLO  
VFB

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	29	23
Date de convocation : le 27 juin 2023		
Date d'affichage : le 4 juillet 2023		

**Séance du trois juillet  
deux mille vingt trois  
à vingt heures trente**

## DELIBERATION

**N° 2023.53**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
MAGNY LE HONGRE**

**Le 3 juillet 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames, CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs, AFFRE, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés :  
Madame HENRY ayant donné pouvoir à Madame CHAAR  
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON  
Madame EON  
Monsieur BOUJEMAÏ  
Madame BELLINI

Secrétaire de séance : Monsieur ROBERT

### **Tarification EMS et autres activités sportives**

Le Conseil Municipal,

VU le CGCT  
VU le BP de la VILLE  
VU les propositions de la commission sports,

Après lecture des conclusions sur l'actualisation des différentes tarifications.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.**

Article 1 : La délibération 2021-35 est rapportée.

Article 2 : Les délibérations relatives à la tarification des stages EMS et autres projets sports, dont : Magny by night, sport by night, trail et trail juniors sont rapportées.

Article 3 : La tarification de l'EMS pour les hongrémaniens est :

- Adultes et enfants des écoles élémentaires : 110 €
- Enfants des écoles maternelles : 75 €

Article 4 : La tarification de l'EMS pour les extérieurs :

- Adultes et enfants des écoles élémentaires : 160 €
- Enfants des écoles maternelles : 110 €

Article 5 : Les stages EMS seront facturés 15 € par jour pour les hongrémaniens et 20 € pour les extérieurs.  
En règle générale, le stage est de 5 jours.

Article 6 : Les autres tarifications du service sport sont :

- Magny by night : 5 € par personne et 10 € la famille
- Sport by night : 5 € par personne et 10 € la famille
- Trail : 20 € par personne
- Trail juniors : 5 € par personne et 10 € pour les extérieurs

Article 7 : Cette tarification est mise en place dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et Madame le Maire est autorisée à percevoir la recette qui sera inscrite du BP de la ville.

Article 8 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Madame le Receveur du Trésor Public
- 📁 Remis aux archives communales.



**Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL**

Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*